DÉFINIR ET METTRE EN ŒUVRE SON APPÉTENCE AU RISQUE : CAS D'APPLICATION EN MUTUELLE SANTÉ

Solvabilité II

Bulletin de participation sur www.caritat.fr

PPC 42

Durée de la formation ?

1 jour – soit 7 heures.

À qui s'adresse cette formation ?

Aux dirigeants (DG, Président, Directeurs techniques) et membres des organes de décision (Conseil d'Administration, Bureau ou comités spécialisés) des organismes d'assurance.

Pour obtenir quoi ?

Dans le cadre de la directive Solvabilité II, les organismes d'assurance sont amenés à se prononcer sur leur appétence au risque. Le but de la formation est de comprendre comment définir cette notion et de préciser le rôle des différentes instances de gouvernance dans sa mise en place. Il s'agira ainsi de comprendre, exprimer / valider et suivre l'appétence au risque, en identifiant les impacts et la déclinaison sur l'activité de l'organisme.

Quels objectifs pédagogiques ?

Renforcer les connaissances sur l'ORSA et les attentes règlementaires.

Appréhender la notion d'appétence au risque à l'aide d'un cas pratique concret.

Maitriser le lien entre ORSA et politiques écrites et la manière dont l'appétence au risque est intégrée à ces éléments.

Quelles méthodes mobilisées ?

Une formation théorique ponctuée par la mise en pratique afin de s'approprier les concepts clés.

Quels sont les prérequis ?

Connaissances de base en assurance ainsi que sur les fondamentaux Solvabilité II.

Quelles modalités d'évaluation ?

Une évaluation des acquis des objectifs sera réalisée durant la formation.

Qui anime cette formation ?



Patrick COHEN,
Membre certifié de l'Institut des Actuaires, actuaire-conseil, consultant Manager du cabinet ACTUELIA. Lauréat du Prix Caritat 2017.

La formation en pratique…

Quand et où ?

30 novembre 2026
9 h 00 - 12 h 30 et 14 h 00 - 17 h 30
Caritat, Paris 8e

Combien ça coûte ?

1 620 €
Les frais de participation couvrent la journée de formation, la documentation complète, le déjeuner et les pauses café.

Qu'allez-vous apprendre ?

Introduction à la notion de risque

La réglementation assurantielle actuelle

- Appréhender le concept d'appétence au risque
- S'assurer pour transférer un risque
- Solvabilité II : Trois piliers pour tout réglementer

Zoom sur le pilier 2 et les exigences qualitatives

- Le système de gouvernance sous Solvabilité II
- Du pilier 1 à l'ORSA
- L'ORSA : un outil de pilotage et de décision stratégique

Définir et mesurer son appétence au risque

- Comment définir son appétence au risque ?
- Estimer une exigence en capital adéquate à son profil de risque
- L'appétence intrinsèque à son organisme

Mettre en œuvre opérationnellement son appétence au risque

- Acter son appétence au risque
- Allouer l'appétence en budgets de risques
- Faire vivre son appétence à travers les politiques écrites

Formuler, quantifier et mettre en œuvre son appétence – Cas pratique

01 44 51 04 00
info@caritat.fr

Chaque participant se munira d'un ordinateur portable pour les travaux pratiques.

Qu'en disent les stagiaires ?

Cette formation est une nouveauté du catalogue Caritat.

Cette formation est proposée en partenariat avec ACTUELIA Conseil - Audit - Formation en Actuariat